

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU COMITE
SYNDICAL DU 13 OCTOBRE 2022**

Abscissa de réception en préfecture
074257400085-20221013-DEL-2022-253-DE
Date de télétransmission : 21/10/2022
Date de réception préfecture : 21/10/2022

DEL-2022-253

L'An deux mille vingt-deux, le treize octobre, à 10 heures 15, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 06/10/2022, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Mmes BRUNO, DETURCHE, MAYORAZ, PARIS, TARAGON, WENDLING.
MM. AEBISCHER, BACHELLARD, BARBIER, BARTHALAIS, BAUD-GRASSET, BOUVARD C, BUFFLIER, CARTIER, CAVAREC, CHASSAGNE, CHENEVAL JP, CONDEVAUX JF, COUTIER, DAVIET, DEAGE, DESCHAMPS, FONTAINE, FRANCOIS, GAUDIN, GILBERT, GILET, GONDA, GYSELINCK, HACQUIN, HAVEL, JACQUES, LEOTY, MARTIN-COCHER, MATHIAN, MEYNET-CORDONNIER, MILLET-URSI, PAULY, PENHOÛËT, PERRISSIN-FABERT, PETIT, PEUGNIEZ, RATSIMBA, SIBILLE, STEYER.

Suppléants :

MM. ANTHOINE, GAILLARD, SAUVAGET, VUILLERMOZ.

Avaient donné pouvoir :

Mmes BILLOT, LAFARIE.
MM. ANTHOINE-MILHOMME, BOUCLIER, LOMBARD, ROLLIN.

Etaient absents ou excusés :

Mmes BRO, DALL'AGLIO, MERMIER, MUGNIER.
MM. AMADIO, BARON, BLOUIN, BOISIER, BONTEMPS, BOUCHET, BOUVARD M, BURNET, CALONE, CHARLOT-FLORENTIN, CHARRAT, CHENEVAL P, DEFAGO, DUNAND, GENOUD, GILLET, HERBRON, JOURNE, LARCHER, LEBEAU-GUILLOT, LEROY, MODURIER, OBERLI, PELLARIN, PEROU, PERRET, ROSSINELLI, RUBIN, SADDIER, TOURNIER, TRUFFET, VILLARD, VITTOZ.

Assistaient également à la réunion :

Mmes CARRERA, GIZARD, GUILLON, KHAY, JAILLET,
MM. BAILLY, CHALLEAT, CHEVALLOT, GAL, GRANGE, JEZEQUEL, LOUVEAU, MALOSSE, RACAT, SCOTTON, SOULAS, VIVIAN : du SYANE

Membres en exercice : 88
Présents : 49
Représentés par mandat : 6

Objet : TRANSFORMATION DE POSTE AU SEIN DE LA REGIE SYAN'CHALEUR

Exposé du Président,

Par délibération DEL 2022-88 du 31 mars 2022, le Comité a pris diverses décisions relatives à des créations et suppressions de postes au sein des services du Syndicat.

Parmi celles-ci figure la transformation du poste de technicien principal 1^{ère} classe en charge des réseaux de chaleur rattaché à la Régie Syan'Chaleur en un poste d'ingénieur chef de projet de réseaux de chaleur et de froid, justifiée par un accroissement des missions du chef de projet lié à une augmentation significative et rapide du nombre de projets suivis par la Régie Syan'Chaleur.

Sur le cas spécifique de ses personnels - actuellement un seul poste est ouvert au sein de la Régie -, les créations et suppressions de postes sont subordonnées à un avis préalable du conseil d'exploitation de la Régie sur les conditions de recrutement, de licenciement et de rémunération du personnel.

Dans sa séance du 22 septembre 2022, le conseil d'exploitation de la Régie a émis un avis favorable à cette transformation de poste et aux modalités financières d'évolution du poste de chef de projet rattaché à la régie, soit un surcoût annuel de 4 K€ bruts annuels, à savoir : CDI ingénieur, statut cadre dans la convention collective BET, paiement au forfait avec 10 jours de RTT (au lieu de 22 jours actuellement). Cet avis favorable est assorti d'un rattrapage à partir du début de l'année 2022, lié à l'accroissement de l'activité et du nombre de projets suivis.

Sur proposition du conseil d'exploitation de la Régie Syan'Chaleur réuni le 22 septembre 2022, et considérant les suppressions et créations de postes décidées par délibération du Comité en date du 31 mars 2022, les membres du Comité syndical sont invités à :

1. approuver les dispositions présentées ci-dessus, qui ont été soumises à l'avis du conseil d'exploitation de la Régie Syan'Chaleur, relatives à la création d'un poste d'ingénieur chef de projet de réseaux de chaleur et de froid au sein de la Régie Syan'Chaleur.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,



Syane
ENERGIES A N°1 MÉRIDIEN

Joël BAUD-GRASSET.